

**Sujet :** [INTERNET] Une enquête publique

**Date :** Thu, 21 Mar 2024 12:59:19 +0000 (UTC)

**Pour :** ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr <ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr>

Bonjour

Je suis voisin de la commune de Parnay, habitant et maire adjoint de Verneuil. Je trouve anormal de vouloir recouvrir des prairies de panneaux photovoltaïques alors qu'elles sont sûrement inscrites à la PAC dans le cadre d'une activité de culture ou d'élevage.

*Actuellement, la législation française considère que les exploitations agricoles concernées par une installation agriphotovoltaïque ne sont pas comptabilisées « dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette réalisation n'affectent pas durablement les fonctions écologiques du sol ».*

Donc pratiquement tous les projets proposés reçoivent un avis favorable de la CDPENAF du Cher alors que l'on va bien artificialiser de « vastes espaces naturels à vocation agricole » pour produire de l'énergie en implantant quelques moutons pour donner l'impression qu'on conserve une activité pastorale des lieux, ce qui ressemble à une fumisterie !

Pour développer le photovoltaïque la priorité concerne en premier lieu les friches industrielles, les anciennes carrières, les toitures des hangars ou des bâtiments commerciaux, les parkings... et non comme on le voit de plus en plus des zones agricoles pour des projets de plusieurs dizaines d'hectares. Les revenus, non négligeables, que rapportent une installation agriphotovoltaïque sont très alléchants et on peut facilement comprendre pourquoi des agriculteurs acceptent le démarchage des industriels des ENR. Pour info notre commune vient d'être démarchée pour de l'éolien sur des terrains privés... ce qui n'est pas mieux que le photovoltaïque !

Dans le cadre du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Parnay et Dun sur Auron le lieu est donc parfaitement mal choisi et complètement négatif en matière d'environnement, sauf pour le ou les propriétaire(s) des terres concernées.

Dans le croissant vert du Cher, avec les forêts environnantes, proche également d'une zone Natura 2000 avec les Marais de Contre, dans un milieu naturel à la faune et flore non négligeable, ce projet est un véritable non sens écologique mais pas économique pour certains. Avons-nous besoin de produire de l'électricité renouvelable avec des panneaux photovoltaïques alors que le nucléaire qui lui aussi considéré comme une énergie verte va voir le parc de centrales nucléaires se développer dans les décennies à venir.

L'implantation d'ouvrages ENR pour les profits d'une industrie du « *solaire* » qui recherche avant tout à faire des bénéfices en se désintéressant de l'avis de la population rurale et de l'environnement n'est pas normal. Allons-nous transformer nos « territoires » en de vastes champs de panneaux solaires pour alimenter les pôles urbains au détriment de la population de nos campagnes. Elles souffrent déjà d'un désintérêt de l'état avec la suppression de nombreux services, d'une industrialisation de la gestion de l'agriculture, de l'exploitation déraisonnée des forêts et maintenant du déploiement des ENR ! A quand les « *parcs d'attractions* » pour montrer des ruraux ?

Dans le Cher et dans le reste de notre pays, les friches industrielles et les anciennes carrières sont nombreuses ainsi que les toitures des bâtiments commerciaux... Utilisons les avant de vouloir « *vitrier* » les campagnes pour le profit de certains.

Cordialement

Alain Rieu

La gare de Champ Noir - 18210 Verneuil